

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com



## Communiqué final du Conseil des ministres



Le mercredi 10 août 2022, sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 10h00 dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

A l'ouverture des travaux, le Président de la République a instruit le Gouvernement à davantage s'investir sur le terrain politique et social afin de mieux circonscrire les préoccupations des populations et d'y apporter des solutions concrètes.

Au titre des activités présidentielles, le Conseil des Ministres a vivement félicité le Président de la République, Chef de l'Etat, pour son déplacement en République de Corée du 19 au 21 juillet 2022.

Au cours de ce séjour, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA et son homologue Yoon SUK-YEOL ont examiné les sujets d'intérêt commun entre nos deux pays et ont fait le point de la coopération bilatérale, afin de préparer la célébration du 60ème anniversaire marquant les relations diplomatiques entre le Gabon et la Corée du Sud qui aura lieu au mois d'octobre prochain.

Par ailleurs, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a reçu à Libreville, du 08 au 09 août 2022, pour une visite de Travail et d'Amitié, son homologue Monsieur Carlos Manuel VILA NOVA, Président de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe.

La coopération bilatérale qui lie nos deux pays ainsi que les sujets d'intérêt communs sur le plan régional, continental et international ont été au centre de l'entretien entre les deux personnalités. A noter, le renforcement de nos liens par la signature d'un Mémoire d'Entente sur les Consultations diplomatiques régulières entre la République Gabonaise et la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe.



Photo : DR

### AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les points suivants :

#### MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

- Projet de loi portant réorganisation de l'Ecole Préparatoire aux Carrières Administratives.

Elaboré en application des dispositions de la loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des Services de l'Etat, le présent projet de loi vise à mettre à jour le cadre juridique que régit l'Ecole Préparatoire aux Carrières Administratives (EPCA) afin de permettre à cet établissement de formation et de perfectionnement de certaines catégories d'agents publics et privés, d'assumer pleinement les missions de service public qui lui sont assignées.

Pour son fonctionnement, l'EPCA qui jouit de l'autonomie administrative et financière comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- le Conseil d'Etablissement ;
- l'Agence Comptable.

#### MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Projet d'ordonnance portant création, attributions et organisation de l'Université Nationale des Sciences et Techniques de la Santé.

Le présent projet d'ordonnance, pris en application des dispositions de l'article 52 de la Constitution, crée une Université des Sciences et Techniques de la Santé.

L'Université des Sciences et Techniques de la Santé, en abrégé « USTS », est un établissement public à caractère scientifique, d'enseignement supérieur, doté

de la personnalité juridique, jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière et dont la mission est d'assurer la formation aux métiers de la santé.

A ce titre, l'Université des Sciences et Techniques de la Santé est chargée, entre autres :

- de former les médecins, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des vétérinaires et toutes les autres catégories professionnelles de la santé ;
- de former dans les techniques et sciences de santé militaire ;
- d'effectuer des recherches sur toutes les questions de santé ou maladies tropicales ;
- de contribuer à la recherche et au développement scientifique.

Pour son fonctionnement l'USTS comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- le Conseil d'Université ;
- le Conseil Rectoral ;
- le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- le Conseil de la vie étudiante ;
- l'Agence Comptable.

#### MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Projet de décret portant attributions et réorganisation du Ministère de la Formation Professionnelle.

Le projet de décret indiqué consacre l'existence du nouveau cadre juridique du Ministère de la Formation Professionnelle.

Au titre du présent projet de texte, le Ministère de la Formation Professionnelle a pour mission en concertation avec les autres administrations concernées, d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique du Gouvernement en matière de Formation Professionnelle, d'Insertion et de Réinsertion.

Pour son fonctionnement, le Ministère

de la Formation Professionnelle comprend :

- le Cabinet du Ministre ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- l'Inspection Générale de la Formation Professionnelle ;
- le Secrétariat Général ;
- les Directions Générales ;
- les Etablissements et organismes sous tutelle.

#### MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

- Projet de décret portant organisation d'un recensement général de la population et des logements en République Gabonaise en 2023.

Le projet de décret visé a pour objet de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique, sociale, économique et culturelle du pays.

A cet effet, ledit projet de texte fixe le cadre institutionnel dans lequel seront organisées les opérations de recensement de la population et des logements sur toute l'étendue du territoire en 2023 à travers les trois (3) organes de coordination que sont :

- la Commission Nationale du Recensement (CNR) ;
- la Direction Nationale du Recensement (DNR) ;
- le Bureau Central du Recensement (BCR).

#### MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.

- Projet de loi fixant le cadre général de l'investissement en République Gabonaise.

Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, organise le cadre général de l'investissement en Répu-

blique Gabonaise.

Il fixe le cadre institutionnel, le régime d'investissement de droit commun, les régimes spécifiques, le régime particulier applicable au réinvestissement et détermine les procédures en vigueur ainsi que les principes régissant le règlement des différends.

Pour son implémentation, des organes sont mis en place, notamment :

- l'organe de pilotage ;
- l'organe de coordination et de suivi ;
- les organes de mise en oeuvre ;
- l'organe de contrôle.

#### MINISTRE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Projet de décret portant nomenclature des Corps des Métiers de l'artisanat en République Gabonaise.

Ce projet de décret s'inscrit dans la perspective du renforcement du cadre juridique du secteur de l'Artisanat et vise essentiellement à structurer le secteur de l'artisanat considéré comme pilier de la diversification de notre économie.

La Nomenclature des Métiers permettra non seulement d'identifier et de classer l'ensemble des métiers de l'Artisanat par branches, secteurs, corps de métier et métiers, mais également d'attribuer une codification unique à chaque métier.

La Nomenclature des Métiers de l'Artisanat servira d'outil d'aide à la décision en vue de mieux orienter les politiques publiques en faveur des artisans dans notre pays.

#### MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Projet de décret fixant les modalités de constitution d'une Société à objet sportif.

Le présent projet de décret pris en application des dispositions de l'article 58 de la loi n° 0033/2020 du 22 mars 2021 portant orientation de la politique Nationale du Sport et de l'Education physique

redaction@sonapresse.com

en République gabonaise détermine les conditions exigibles de mutation d'une association sportive à une société sportive à objet sportif de type, entre autres, Société à responsabilité limitée (SARL), Société Anonyme (SA).

Au titre du présent projet de texte, toute association sportive affiliée à une ligue, participant à l'organisation de manifestations sportives payantes est tenue de constituer une société à objet sportif pour la gestion de ces activités si elle remplit l'une des conditions ci-après :

- les manifestations sportives génèrent à l'association des recettes d'un montant supérieur à 50 000 000 (cinquante millions) de francs CFA par an ;
- les rémunérations des sportifs employés excèdent un montant total de 25 000 000 (vingt cinq millions) de francs CFA par an.

**EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE  
MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES  
HYDRAULIQUES**

Le Conseil des Ministres a approuvé la contractualisation par entente directe du projet de construction des aménagements hydroélectriques des Chutes de l'Impératrice et de Fé2 entre l'Etat Gabonais et la Compagnie de Développement des Energies Renouvelables (CODER).

**Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Il est mis fin aux fonctions de Madame Hawa DIARRA, précédemment Conseiller Spécial du Président de la République.

**SECRETARIAT GENERAL**

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite, Madame Germaine ANDEME MBA, précédemment Secrétaire de Cabinet du Président de la République.

**AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX (ANPN)**

Est remis à son administration d'origine, Madame Marthe MINKO MAPANGO, précédemment Secrétaire Exécutif Adjoint de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

**MINISTRE DE L'INDUSTRIE**

**CABINET DU MINISTRE D'ETAT**

- Conseiller Technique : Mme Sonia Rachel OLENDO.

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**CABINET DU MINISTRE**

- Conseiller en Communication : Mme Mélodie SAMBAT.

**SECRETARIAT GENERAL**

**SERVICES EXTERIEURS**

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE PRES LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

- Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire : M. Noël Nelson MESSONE.

**CONSULAT HONORAIRE DU GABON A MARSEILLE**

- Consul Honoraire : M. Philippe HAD-DAD.

**CONSULAT GENERAL DU GABON A PARIS**

- Consul Général : M. Pierre MBENG EYENE

**MINISTRE DE LA DECENTRALISATION, DE LA COHESION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

**CABINET DU MINISTRE**

- Secrétaire Particulière du Ministre : Mme Marie Madeleine MATSANGA MOURI.

- Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : Mme Dorine Carine Olivia EYANG MBA.

- Secrétaire de Cabinet : Mme Marceline NKARE.

- Chargé de Missions :

MM. :

- Lambert MINKO MI NDONG ;

- Jean Baptiste NKA BIBANG.

- Chargé d'Etudes :

MM.

- Jean Marie EKANG OKOUAGHE ;

- Joël AYONG.

- Conseiller en Communication : M. Jean-Augustin NZENGUI.

- Conseiller Diplomatique : Mme Aïcha Aloïsia ININGOUE VENDRYES.

- Conseiller Budgétaire, chargé du Financement des Collectivités Locales : M. Arsène Elie ABESSOLO AKWE.

- Conseiller Technique, chargé de la Stratégie Nationale de Cohésion et de Développement des Territoire : M. Jean EYENE BEKALE.

- Conseiller Technique, chargé de la Promotion aux Activités Institutionnelles de Collectivités Locales : Mme Karine Cécilia ARISSANI.

- Conseiller Technique, chargé du Transfert des Compétences aux collectivités locales : M. Olivier Constant NZUE.

- Chargé du Protocole : M. Hassan DAB-DY.

- Aide de Camp : M. Branly Frank MOUGOULA.

- Agents de Sécurité :

MM. :

- Firmin Roger MENDOU MVE ;

- Arnaud NZE MBA.

- Chauffeur Particulier du Ministre : M. Joachim OBIANG.

**MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

**CABINET DU MINISTRE**

- Chargé d'Etudes : Mme. Edwige Michoue BIBALOU épouse MOUSSAVOU KPOSSOU, en remplacement de Monsieur Giscard NDJOUYOU ZITA admis en stage.

**MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**

**CABINET DU MINISTRE**

- Chargé d'Etudes : Mme. Edwige Michoue BIBALOU épouse MOUSSAVOU KPOSSOU, en remplacement de Monsieur Giscard NDJOUYOU ZITA admis en stage.

**MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**

- Chargé d'Etudes : Mme. Edwige Michoue BIBALOU épouse MOUSSAVOU KPOSSOU, en remplacement de Monsieur Giscard NDJOUYOU ZITA admis en stage.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DES TECHNOLOGIES, DE LA CULTURE ET DES ARTS**

**CABINET DU MINISTRE DELEGUE**

- Agent de Sécurité : Sergent Jordan Ulrich Alain NZINGA ESSOBO

**MINISTRE DES TRANSPORTS**

**COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION NATIONALE, INTERNATIONALE (CNNI)**

**REPRESENTATION PROVINCIALE DE PORT-GENTIL**

- Directeur : M. Bérenger MPENDAGA BAYONNE.

**Éditorial**

**Un remaniement dans l'air!**

ILS ne le diront sans doute pas, mais nous le pressentons. Hier, en Conseil des ministres, le président Ali Bongo Ondimba a vertement tancé ses ministres. Cette sortie du chef de l'État intervient moins d'une semaine après qu'il eut exprimé au Premier ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, son insatisfaction face à la lenteur, disons la faiblesse des résultats engrangés jusque-là dans la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que des actions visant à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes.

Si l'on en juge par la tonalité des propos (légitimes) du président de la République, et les nombreux griefs formulés, ils devraient amener les uns et les autres à une remise en cause de leurs méthodes de travail. Et même, comme cela se fait dans les grandes démocraties, rendre leurs tabliers parce qu'ils ont échoué lamentablement. Mais, on n'a pas encore intégré cette culture. Alors, il faut passer à la phase du remaniement du gouvernement que certains appellent de tous leurs vœux.

En effet, formée à la suite des attermolements qui ont émaillé l'exercice des précédents gouvernements, aujourd'hui encore, tous les ingrédients paraissent réunis pour que le chef de l'État forme une nouvelle équipe à un an des élections générales. Car, de l'avis de l'opinion, il est inconcevable que, disposant pourtant d'une conjoncture plus favorable, le gouvernement actuel peine à apporter des solutions fiables aux problèmes qui minent chaque jour le quotidien des Gabonais toujours plus inquiets pour leur avenir. Certes, si l'on peut se réjouir des avancées dans plusieurs domaines, il n'en demeure pas moins que l'insatisfaction de la société apparaît sur tous les regards. Les sujets de mécontentement étant trop nombreux. La vie chère tétanise de nombreux foyers, le chômage des jeunes toujours épineux, l'accès à l'eau une véritable gageure. Que dire du sempiternel problème du réseau routier et des voiries urbaines malgré les fonds engloutis ?

Pis, en dépit de plusieurs instructions d'Ali Bongo Ondimba lui-même, pour la résolution de l'insalubrité grandissante dans le Grand Libreville, le gouvernement est resté atone. Ce qui traduit son incapacité à gérer ce dossier. Comme bien d'autres confiés à des ministres qui font de la figuration, se complaisent dans leur confort, dans des discours creux et mesures non suivies d'effets. Si certains parmi eux sortent du lot, au regard des actions initiées dans leurs secteurs respectifs, il reste que les motifs de satisfaction à mettre à l'actif de l'ensemble du gouvernement apparaissent bien maigres. Ce n'est point étonnant que le président de la République soit amené à taper du poing sur la table, conscient des enjeux et de l'urgence de remobiliser une troupe préoccupée à préparer ses arrières et minée par des contradictions internes. Conséquence, on assiste à des conflits d'intérêts, l'indiscipline, l'individualisme et autres attitudes qui ébranlent la cohésion d'un groupe qui pâtit déjà de l'absence d'une communication gouvernementale cohérente, efficace et donne du grain à moudre à tous les oiseaux de mauvais augure et autres critiques contre le chef de l'État.

Ce climat surréaliste qui caractérise ce groupe comptant en son sein des ministres naviguant à contre-courant voire avec des agendas cachés, devrait interpellé les uns et les autres sur l'existence d'un mal qui, in fine, sabote la politique du chef de l'État. Parce que refusant (volontairement ?) de traduire dans les faits sa politique visant à changer et améliorer la vie de nos compatriotes, mais qui, aujourd'hui sclérosés, agissent et répondent à des chapelles autres, en perpétuant des pratiques qui bloquent l'action commune et nuisent aux intérêts du plus grand nombre.

Tout ceci pourrait conduire le chef de l'État, davantage assoiffé de résultats, à revoir, à juste titre, l'équipe.

Lin-Joël NDEMBET